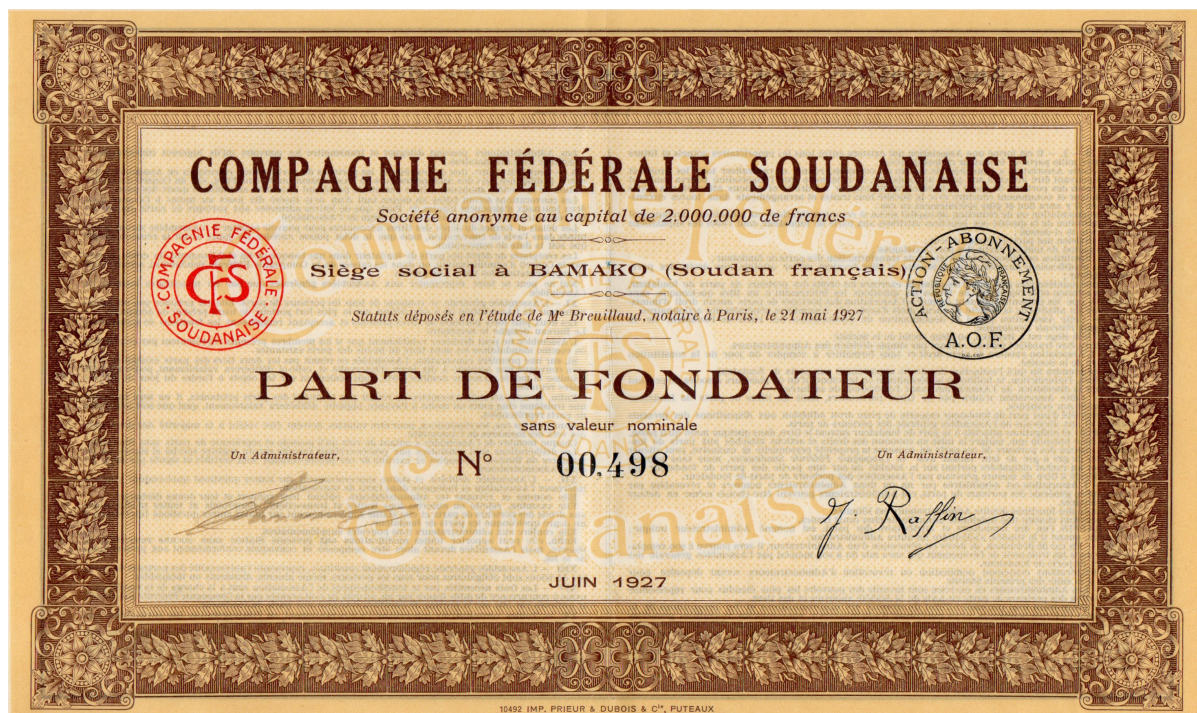


Publié le 30 décembre 2021.
Dernière modification : 26 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE, Bamako
(1927-1938)
transports automobiles, garage



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

Siège social à BAMAKO (Soudan français)

Statuts déposés en l'étude de M^e Breuillaud, notaire à Paris, le 21 mai 1927

ACTION — ABONNEMENT
A.O.F.

PART DE FONDATEUR
sans valeur nominale
Un administrateur (à gauche) : Paul Chanoine,
Un administrateur (à droite) : Joannès Raffin
Juin 1927
Imp. Prieur & Dubois et C^{ie}, Puteaux

Compagnie fédérale soudanaise
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1927)

En voie de formation, cette société anonyme aura pour objet le transport des personnes et marchandises au Soudan français et dans les colonies limitrophes.

Le siège social sera établi à Bamako (Soudan français), avec bureau administratif provisoire à Paris, 5, rue de La-Rochefoucauld.

Le capital sera fixé à 2 millions en actions de 100 fr. sur lesquelles 19.000 sont à souscrire en numéraire et 1.000 seront allouées en rémunération d'apport à M. Johannès Raffin, qui recevra, en outre, 4.000 parts de fondateur. M. P. Chanoine, 22, rue Arnoux, à Bourg-la-Reine (Seine), est l'un des fondateurs de cette société.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE
(*Le Journal des finances*, 16 septembre 1927)

On traite depuis quelques jours, sur le marché libre, aux environs de 125 francs, les actions de cette Société française, dont l'objet comporte la création et l'exploitation d'un réseau de transports sur routes et du bac sur le Niger, dont elle est concessionnaire. Elle s'occupera également de la vente des marchandises importées d'Europe et du trafic des matières premières indigènes.

Le président, de son conseil d'administration est le colonel Périquet, ancien gouverneur intérimaire du Soudan, et elle aura à sa tête M. Raffin, ancien président de la Chambre de commerce de Kayes, principal fondateur de la société, à laquelle il a apporté un contrat passé avec le gouverneur du Soudan français, lui accordant le transport entre rives, sur le fleuve Niger, à Bamako, ainsi que son concours matériel, ses connaissances commerciales et techniques, le tout, moyennant 1.000 actions de 100 francs, sur les 20.000 formant le capital primitif de la société, de 2 millions, pouvant être statutairement augmenté jusqu'à 10 millions. M. Raffin reçoit, en outre, les 1.000 parts ayant droit à 40 % des superbénéfices.

Il y a lieu de noter, comme un facteur de succès de la société, qu'en dehors de quelques grosses firmes possédant des camions automobiles, la région de Bamako, très riche et très peuplée, manque de moyens de transports réguliers et suffisants le système désuet du portage y étant encore pratiqué.

La société utilisera, pour compléter le chargement de ses services réguliers, le tonnage disponible pour le transport des matières premières locales qui, faute de pouvoir être évacuées, sont actuellement perdues.

VALEURS COLONIALES
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1927)

La Compagnie fédérale soudanaise est fermement tenue à 141, bien impressionnée par la prochaine inauguration de l'exploitation : le matériel comprenant des tracteurs Saurer et Latil est, en effet, en cours de route. Il est susceptible de travailler avec un coefficient d'exploitation très avantageux ménageant des bénéfices substantiels beaucoup plus importants que ceux des affaires similaires sur le continent, qui sont concurrencées par les voies ferrées et par les voies navigables.

Sociétés nouvelles
(*Les Cahiers coloniaux*, 9 janvier 1928)

Compagnie fédérale soudanaise. — Siège social : Bamako, Soudan Français. Capital : 2.000.000 de francs. Objet : création, organisation et exploitation des transports de personnes et de marchandises par voie de terre, aérienne et fluviale. Le commerce en général, l'exploitation de plantations, etc.

Administrateurs : MM. Louis Periquet, Joannès Raffin, Paul Chanoine, Albert Despaux, Louis Maurat, Édouard Lapointe, Louis Flanneau.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE
Société anonyme
au capital de 2.000.000 de francs
Siège social à Bamako (Soudan français)

AUGMENTATION DU CAPITAL
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1928)

Le conseil d'administration, dans ses séances du 21 mars et 28 avril, usant de l'autorisation qu'il tient de l'article 8 des statuts a décidé de porter le capital de 2 à 4 millions de francs par l'émission à 115 francs de 20.000 actions de 100 francs ayant, comme les actions actuelles, jouissance de la création de la société.

Un droit de préférence à titre irréductible a été réservé aux anciens actionnaires conformément aux dispositions statutaires contre remise du coupon n° 1

Les souscriptions à titre réductible seront également admises et servies au prorata.

Les souscriptions seront reçues du 10 au 21 mai, à la Banque commerciale africaine, rue Laffitte, Paris (9^e).

Les souscripteurs devront verser, en souscrivant le premier quart plus la prime, soit 60 francs par action.

Les trois autres quarts, soit 75 francs seront payables suivant les appels qui seront faits par le conseil d'administration. Chaque actionnaire a la faculté de libérer ses titres en souscrivant par le versement de 112 francs au lieu de 115 francs

La notice a été insérée dans le n° du 3 mai 1928 du *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Compagnie Fédérale Soudanaise
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1928)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier. Bénéfice : 1.211 fr., reporté à nouveau.

TUYAUX ET CONSEILS
(*Le Petit Bleu*, 16 décembre 1928)

Compagnie fédérale soudanaise. — La Compagnie fédérale soudanaise est complètement délaissée. Pour tenter d'estomper la fâcheuse impression causée par les résultats peu brillants du dernier exercice, quelques articles élogieux paraissent par-ci par-là, mais sans le moindre résultat, le public ne montrant nul empressement à prendre un intérêt dans cette affaire. Valeur à éviter. — (*La Bourse* 1412-28.)

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 septembre 1929)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929, soumis à l'assemblée générale du 19 septembre accusent un montant de recettes brutes de 1 million 229.015 francs.

Après déduction des charges et affectation de 337 429 francs aux amortissements, l'exercice se solde par un déficit de 260.237 francs.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 septembre 1930)

L'assemblée ordinaire du 17 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1929-30 se soldant par une perte de 475.908 fr. formant, avec les pertes antérieures de 250.025 fr., un solde déficitaire total de 735 023 fr.

Le rapport expose que le volume des affaires a été insuffisant pour couvrir les frais généraux, en ne permettant pas l'utilisation à plein rendement du matériel important de la Société.

Le conseil a décidé de faire passer la branche transports au second plan et d'orienter l'activité sociale vers la vente d'automobiles qui laisseront des commissions intéressantes, vers la vente d'accessoires, d'huile, d'essence et l'exploitation de garages et d'un atelier de réparations. Des accords sont en négociations avec plusieurs firmes importantes.

D'autre part, le conseil espère que l'émission de l'emprunt colonial apportera un regain d'activité à la colonie, dont la Société pourra profiter.

Afin de remédier à l'insuffisance éventuelle du fonds de roulement, le conseil a demandé l'autorisation d'émettre, quand le besoin s'en fera sentir, 1 million de francs d'obligations, parmi le conseil ou les actionnaires. Ces obligations seront du nominal de 500 fr. et remboursables en dix ans.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 28 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice 1930-31. se soldent par une perte de 17.132 francs contre une perte de 475.993 francs l'an dernier. Il a été affecté avant bilan 113.457 francs aux amortissements, ce qui porte le solde déficitaire de l'exercice à 130.539 francs.

Le rapport souligne l'amélioration des résultats obtenus par suite notamment de la compression des dépenses et fait remarquer qu'un bénéfice serait même apparu s'il n'avait été nécessaire de pratiquer des amortissements.

Les perspectives d'avenir semblent plus encourageantes du fait que certaines sociétés ont dû abandonner leur service de transport propre et qu'elles feront sans doute appel à la Compagnie fédérale ultérieurement.

Hors séance, le conseil a fait connaître qu'il avait l'intention de faire appel aux actionnaires pour leur demander une ouverture de crédit à échéance de deux ou trois ans. qui permettrait à la Société d'attendre la fin de la crise et d'accepter certaines affaires à paiement sûr mais différé.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE

(L'Information financière, économique et politique, 25 décembre 1932)

Les actionnaires, réunis le 20 décembre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1931-1932 qui font apparaître un déficit d'exploitation de 142.906 fr. 45. Le conseil, en vue de laisser à l'affaire sociale une physionomie exacte — ainsi qu'il est dit dans le rapport présenté aux actionnaires — a estimé qu'il fallait continuer à pratiquer largement les amortissements auxquels il a affecté une somme de 444.597 fr. 65, ce qui porte le déficit total à 587.504 fr. 40.

Depuis le début de l'exercice en cours, le conseil a comprimé sérieusement les frais généraux et d'exploitation pour permettre à la Société de « tenir » malgré les conditions difficiles actuelles.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE

(Le Temps, 8 novembre 1933)

L'assemblée du 7 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933 se soldant par une perte de 97.706 francs contre une perte de 587.504 francs en 1931-1932.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE

(L'Information financière, économique et politique, 9 novembre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, réunie le 7 novembre, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1932-33 qui se chiffrent par une perte de 97.786 fr. 94. L'exploitation a laissé un bénéfice de 173.879 fr. 65.

Le rapport du conseil indique que la colonie du Soudan a particulièrement souffert de l'aggravation de la crise économique. En conséquence, le chiffre d'affaires est sensiblement diminué. Même sans tenir compte de l'importante vente de matériel automobile réalisée par l'intermédiaire de la société pendant l'exercice 1932-33, l'exercice écoulé accuse une diminution d'environ 250.000 fr. sur le précédent, soit plus de 30 %. Malgré cette moins-value des recettes, les résultats d'exploitation ont été nettement améliorés par la compression des frais généraux et la réduction du personnel.

Depuis le début de l'exercice en cours, les pertes semblent enrayées et cet exercice, ajoute le rapport, pourrait bien voir la fin du déficit.

Le rapport des commissaires indique que si la trésorerie est faible, les éligibilités sont nulles et quo le seul passif important est toujours constitué par les avances des administrateurs et des actionnaires.

Au cours de la discussion, le président a signalé que la situation de la Société s'améliorait lentement depuis le début de l'année. Les résultats du premier trimestre de l'année 1933-1934 sont nettement supérieurs à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Plusieurs actionnaires ont remercié les membres du conseil, surtout l'administrateur délégué, de n'accepter aucune rémunération.

Les actionnaires ont réélu pour six ans deux administrateurs sortants, MM. Lapointe et Chanoine, ratifié la nomination d'un nouvel administrateur, M. Félix Labussière, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1934)

L'assemblée du 13 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934.

Malgré la crise, les recettes des transports se sont relevées de 269.358 fr. 76 à 347.109 fr. 56. Par contre, les recettes du Lac se sont tassées de 69.740 fr. 95 à 63.949 fr. 90.

Grâce aux économies réalisées, le compte d'exploitation se solde par un bénéfice brut de 222.957 fr. 55 au lieu de 173.879 francs 65 en 1932-33.

Après amortissements de 20.700 fr. environ de créances et paiement de 14.000 francs de dépenses afférentes au passé, le compte de profits et pertes accuse un déficit de 28.175 fr. 85 au lieu d'une perte de 87.786 fr. 84 en 1932-33.

AEC 1937/305 — Compagnie fédérale soudanaise (C.O.F.E.S.O.),

Siège social à BAMAKO (Soudan français).

© : Cogef Lugagne. — R.C. Paris 233.460,

Capital. — Société anon. fondée le 21 mai 1927, 2 millions de fr. en 20.000 actions de 100 fr. dont 1.000 d'apport attribuées à M. Raffin et 19.000 de numéraire (Capital porté à 4 millions le 27 sept. 1928). — Parts de fondateur : 4.000.

Objet. — Les transports sur routes, par tracteurs automobiles ; service de transbordement par bac à propulsion mécanique sur le Niger à Bamako. Réparations générales. Atelier de regommage de pneumatiques. Charbon de bois.

Conseil. — MM. Édouard Lapointe, présid. ; Louis Mansat, admin.-délégué, 33, rue Hallé, Paris (4^e) ; Paul Chanoine, Albert Despaux, Armand Habermacher, Félix Labussière.

N.-B. — Renseignements incertains.

COMPAGNIE FÉDÉRALE SOUDANAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} janvier 1938)

(*La Journée industrielle*, 1^{er} janvier 1938)

L'assemblée ordinaire du 30 décembre 1937 a approuvé les comptes de l'exercice 1936-1937 qui se soldent par une perte de 10.542 fr. portant le solde total à 1.901.344 fr.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

Compagnie Fédérale Soudanaise
(*La Journée industrielle*, 16 février 1938)

L'assemblée extraordinaire, tenue hier, a voté la dissolution anticipée de la société
nommé un liquidateur.

(*Archives commerciales de la France*, 3 octobre 1938)

PARIS. — Liquidation. — Compagnie fédérale soudanaise, rue Serpente. — Siège
social à Bamako. — Liquidateur : M. Doucet. — *Journ. Spéc. Soc.* : 28 septembre 1938.
